

n'importe quel genre dans ces secteurs et, dans l'affirmative, quelle est la nature de ses avoirs?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** 1. La Power Corporation étant une compagnie privée, des renseignements concernant ses intérêts directs ou indirects dans l'exploitation, l'importation, la vente ou la transmission de ressources énergétiques peuvent être obtenus en entier ou en partie dans les documents publics des organismes réglementant compétents au Canada, les journaux et périodiques spécialisés et, si ces sources d'information ne sont pas adéquates, en s'adressant au siège social de cette compagnie ou à des spécialistes dans le domaine de l'énergie ou des marchés financiers.

2. Non, en ce qui concerne intérêts directs ou indirects par voie de fiducie, de famille, ou de part dans la Power Corporation. Pour ce qui est de la deuxième partie de cet aspect de la question, elle est couchée en termes tellement généraux qu'on pourrait difficilement y répondre étant donné qu'elle pourrait comprendre la détention de polices émises par des compagnies privées d'assurances, de dépôts dans des banques, compagnies de fiducie et coopératives de crédit, organismes dont plusieurs, sinon tous, ont des activités dans les marchés financiers.

#### LES HÔPITAUX POUR ANCIENS COMBATTANTS

##### Question n° 3133—M. McKinnon:

1. Le 1<sup>er</sup> octobre 1975, combien d'hôpitaux d'anciens combattants relevaient toujours de la compétence et de l'administration du ministère des Anciens combattants et où sont-ils situés?

2. Combien d'hôpitaux ont été cédés aux autorités provinciales ou municipales au cours des trois dernières années et où sont-ils situés?

3. Le Ministère a-t-il l'intention d'imposer la cession des autres hôpitaux aux autorités provinciales et municipales ou envisage-t-il de les conserver indéfiniment?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1. Six: Hôpital Camp Hill, Halifax (N.-É.); Hôpital Reine-Marie pour anciens combattants, Montréal (Québec); Hôpital Sainte-Anne, Sainte-de-Bellevue (Québec); Hôpital Westminster, London (Ontario); Hôpital Deer Lodge, Winnipeg (Manitoba); Hôpital Colonel Belcher, Calgary (Alberta).

2. Trois: Hôpital Lancaster, Saint-Jean (N.-B.); Hôpital Shaughnessy, Vancouver (C.-B.); Hôpital Victoria pour anciens combattants, Victoria (C.-B.).

3. Le ministère a toujours l'intention de céder les hôpitaux pour anciens combattants aux autorités locales dans des conditions qui lui seraient acceptables.

#### LES DEMANDES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE ET LES VERSEMENTS EN 1974

##### Question n° 3159—M. Reynolds:

1. a) Combien de réclamations la Commission d'assurance-chômage a-t-elle reçues au cours de l'année 1974, b) combien d'entre elles étaient des demandes initiales?

2. Quel a été le montant total des prestations versées en 1974?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage—1 et 2. Voir la publication de Statistique Canada n° 73-001 intitulée *Rapport statistique sur l'application de la loi sur l'assurance-chômage*.

#### Épizooties—Loi

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

#### LA LOI SUR LES ÉPIZOOTIES

##### MODIFICATION PROROGÉANT L'APPLICATION DE LA LOI

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture)** propose: Que le bill C-28, tendant à modifier la loi sur les épizooties, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur l'Orateur, au Canada, les normes de santé animale sont parmi les plus élevées au monde. Notre bétail et nos produits animaux sont donc les bienvenus dans pratiquement tous les pays. L'année dernière, nos exportations de bétail sur pied, de viande, de volaille et de sous-produits animaux ont atteint une valeur de près de 475 millions de dollars. Elles ont été expédiées dans 120 pays différents exigeant tous des certificats de santé vétérinaire du Canada.

Chez nous, plus de la moitié de tout le revenu agricole provient de la vente de bétail et de produits animaux. En 1974, le produit de la vente de bovins, de porcs, d'ovins, de volaille, d'œufs et de produits laitiers a dépassé les quatre milliards. L'importance de nos exportations animales et la prospérité de l'industrie bovine canadienne sont directement liées aux normes élevées de santé animale que nous maintenons en vertu des dispositions de la loi sur les épizooties.

La disparition de la tuberculose bovine a permis à l'industrie de l'élevage d'épargner plus de 15 millions de dollars par an, sans parler des misères humaines et des frais d'hospitalisation qu'entraînerait la transmission de cette maladie à l'homme. La brucellose du bétail a été réduite à moins de 1 p. 100, ce qui a également permis de réaliser des économies et de réduire le cas de fièvre ondulante chez l'homme. Il en a coûté au Canada environ 1c. par porc vendu pour protéger entièrement les porcs du choléra. Avant l'instauration du programme de lutte contre cette maladie aux États-Unis, il en coûtait un dollar par porc vendu pour immuniser du choléra porcine au moyen de vaccins. Avant l'instauration du programme, le choléra porcine a coûté aux États-Unis 75 millions de dollars par an. Cette maladie n'a pas encore été entièrement éliminée aux États-Unis. En juillet dernier il y a eu une épidémie au Texas et l'on a pu guérir environ 3,000 porcs grâce aux techniques de lutte contre la maladie.

Voilà trois exemples, sans compter nos exportations de bétail, liées à la santé de nos animaux, qui prouvent que le Canada a tout intérêt, non seulement pour sa production de bétail, mais également pour la santé des humains, à maintenir des normes de santé animale aussi élevées que possible.

La loi originale visant à enrayer et à extirper les maladies animales a été promulguée par la Chambre en 1869. Depuis lors, elle a été modifiée de manière à répondre à l'évolution qui s'est faite. Nous en sommes maintenant arrivés au point où la loi doit être de nouveau modifiée afin d'assurer la protection des éleveurs canadiens contre les pertes de cheptel occasionnées par les épizooties; elle doit nous permettre également de conserver notre réputation internationale et nos marchés réputés pour leur bétail de haute qualité.

Ce bill tendant à modifier la loi sur les épizooties prévoit, comme il est spécifié aux pages 14 et 15, articles 31 et 32, la mise au point d'un programme destiné à réduire le